

### GARANTIES SANTÉ

Plafond annuel par bénéficiaire → 500 000 € à l'étranger et illimité en France



#### HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE

- Uniquement dans le réseau de VYV International Assistance -

Frais de séjour	100% des frais réels
Médecine ambulatoire hospitalière	100% des frais réels
Forfait hospitalier	100% des frais réels
Psychiatrie	100% des frais réels (dans la limite de 2 000 € par an)
Supplément chambre particulière (niveau standard)	80 € par jour (dans la limite de 21 jours)
Lit accompagnant d'enfant moins de 12 ans	40 € par jour (dans la limite de 21 jours)
Transport en ambulance terrestre (si médicalement justifié)	100% des frais réels
Traitement dentaire d'urgence par suite d'accident	100% des frais réels (dans la limite de 500 € par an)
Accouchement (délai d'attente de 12 mois)	100% des frais réels (dans la limite de 4 000 € par an)



#### MÉDECINE AMBULATOIRE COURANTE

Consultations et visites (hors dentistes)	100% des frais réels (avec un maximum de 50 € pour généraliste et de 75 € pour un spécialiste)
Auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues...)	100% des frais réels (dans la limite de 1 000 € par an)
Biologie médicale	100% des frais réels
Radiologie, Imagerie médicale	100% des frais réels
Frais pharmaceutiques	100% des frais réels
Autres prothèses (appareils de surdité, prothèses orthopédiques)	100% des frais réels (dans la limite de 1 500 € par prothèse)



#### MÉDECINE PRÉVENTIVE

Vaccins et antipaludiques	100% des frais réels (uniquement remboursé si l'Organisme assureur intervient en complément de la CFE)
---------------------------	---

#### OPTIQUE

Verres, montures, lentilles (y compris lentilles jetables médicalement prescrites)	100% des frais réels
--	----------------------

	(dans la limite de 300 € par an et limité à 100 € durant la première année de couverture)
--	---

 <b>DENTAIRE</b>	
Consultations et soins dentaires (soins conservateurs et chirurgicaux, y compris la gingivectomie)	100% des frais réels
Prothèses dentaires	100% des frais réels (dans la limite de 250 € par dent)
Plafond annuel dentaire	Plafond de 1 000 € par an et limité à 250 € durant la première année de couverture

<b>GARANTIES D'ASSISTANCE – RAPATRIEMENT</b>		
GARANTIES	ENGAGEMENTS	PLAFONDS
 <b>SANTÉ DURANT L'EXPATRIATION</b>		
Orientation médicale hospitalière	Mise en relation	Frais réels
Avance de frais médicaux	Avance	Selon les conditions applicables aux Frais de santé
 <b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b>		
Rapatriement sanitaire	Prise en charge	Frais réels
Transfert pour insuffisance de plateau local	Prise en charge	Frais réels
 <b>ÉVÈNEMENTS MAJEURS</b>		
Décès d'un bénéficiaire	Prise en charge	Frais réels pour le rapatriement et 1 000 € maximum pour frais de cercueil